



LA GRIPPE

INFLUENZA

Guide de
vaccination
antigrippale à
l'intention des
pharmaciens

Mise à jour, été 2012



ASSOCIATION DES
PHARMACIENS
DU CANADA

CANADIAN
PHARMACISTS
ASSOCIATION



Immunize
Immunsation Canada
immunize.ca

Table des matières

Tenue d'une clinique de vaccination antigrippale — Calendrier suggéré.....	3
La grippe en quelques mots : le virus et le vaccin	4
Critères pour cibler les patients à haut risque de complications liées à la grippe	6
Liste de vérification pour l'administration d'un vaccin.....	7
Règlements concernant l'administration d'un médicament injectable par un pharmacien par province	8
Annexe A – Liste des médicaments qui indiquent que le patient est à risque élevé. ...	9

FAITES LE CHOIX SANTÉ... Protégez-vous et ceux qui vous entourent.
FAITES-VOUS VACCINER CONTRE LA GRIPPE!



Avertissement

Conformément aux lois de certaines provinces et territoires, les professionnels de la santé doivent recevoir le consentement éclairé de chaque patient avant l'administration du vaccin antigrippal. Veuillez consulter les organismes de réglementation de votre province ou territoire pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Tenue d'une clinique de vaccination antigrippale

Introduction

L'Association des pharmaciens du Canada (APhC), en collaboration avec l'Immunsation Canada (anciennement la Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination, a élaboré ce Guide de vaccination antigrippale pour que les pharmaciens aient la possibilité de suivre un programme par étapes sur la grippe et qu'ils puissent le mettre en œuvre par la suite dans leur pharmacie. Un grand nombre de vos patients apprécieront cette clinique. Elle vous donne en plus l'occasion de promouvoir vos services professionnels. La clé du succès est de communiquer à vos patients la valeur de vos services.

Objectif

Augmenter le nombre global de personnes vaccinées contre la grippe, en se concentrant plus particulièrement sur les personnes présentant des risques de complications liées à la grippe, celles pouvant transmettre la grippe à ces sujets et celles fournissant des services essentiels à la collectivité. Les recommandations de ce guide sont fondées sur les directives de **2012–2013** du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur la vaccination antigrippale.¹

Calendrier suggéré

Août à septembre	<ul style="list-style-type: none">• Évaluez si vous disposez des ressources nécessaires pour assurer la tenue d'une clinique de vaccination contre la grippe. Pensez au local et à la disponibilité du personnel.• Si vous prévoyez administrer le vaccin antigrippal vous-même, prévoyez la date et l'heure de la clinique de vaccination. Assurez-vous d'avoir toute la documentation et toutes les informations requises, y compris les formulaires de consentement du patient et les formulaires d'exonération de responsabilité.• Si vous n'êtes pas autorisé à administrer les vaccins, entrez en contact avec une agence locale de soins infirmiers pour établir la date et l'heure de la clinique de vaccination (l'agence doit fournir le schéma posologique, les formulaires de consentement du patient et tout formulaire d'exonération de responsabilité, et administrer les vaccins).
Septembre et durant la saison grippale	<ul style="list-style-type: none">• Ciblez les patients qui présentent un risque élevé, au moment où les clients passent cueillir leur médicaments ou renouveler leurs ordonnances.
Septembre – à la date de la clinique	<ul style="list-style-type: none">• Encouragez les patients à prendre rendez-vous.• Apposez des vignettes autocollantes de rappel à propos de la vaccination sur tous les flacons de médicaments, le matériel publicitaire d'accompagnement et les prospectus faisant la promotion de la clinique (modèle disponible en ligne), que vous remettez avec les médicaments d'ordonnance.• Effectuez à une consultation téléphonique auprès des patients à risque élevé — discuter des avantages; fixez un rendez-vous; consignez les données au dossier du patient.
3 semaines avant la tenue de la clinique.	<ul style="list-style-type: none">• Faites la promotion de votre clinique de vaccination.• Envoyez des lettres à des médecins, aux maisons de retraite des environs et à tous les patients inscrits dans la banque de données de votre pharmacie pour les informer de la tenue de la clinique.
2 semaines avant la tenue de la clinique	<ul style="list-style-type: none">• Placez des annonces dans les journaux locaux et à la radio, posez des affiches dans la pharmacie.• Reprenez contact avec le fournisseur de vaccins et l'agence de soins infirmiers pour confirmer la livraison des vaccins et la présence d'une infirmière à la clinique.
Mi-octobre à mi-novembre	<ul style="list-style-type: none">• Organisez une clinique de vaccination contre la grippe, inscrivez les vaccinations dans le dossier médical ou conformément aux exigences de l'agence de santé publique locale.
Année suivante	<ul style="list-style-type: none">• Faites parvenir un rappel à tous les participants de l'année précédente.

Faites participer des membres de votre personnel à la planification. Pensez aux tâches qui peuvent être attribuées au personnel (p. ex. étudiants en pharmacie et techniciens).

LA GRIPPE EN QUELQUES MOTS :

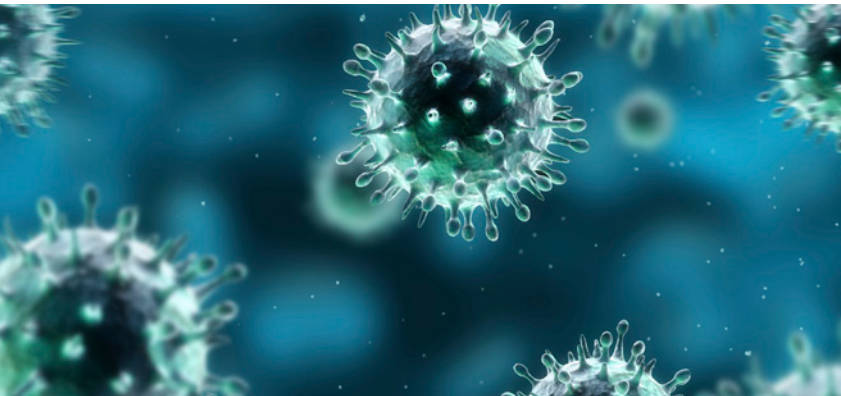
Le virus et le vaccin

Le virus

L'influenza (la grippe) est une infection respiratoire aiguë grave qui est causée par un virus. Elle se propage par l'entremise de gouttelettes de salive d'une personne infectée ou par le contact direct avec des surfaces contaminées. La grippe est causée par les virus d'influenza A et B :

- Les virus de l'influenza A sont classés selon deux différents antigènes de surface. Il y a trois différents sous-types humains de l'antigène hémagglutinine (H1, H2, et H3) et deux sous-types de l'antigène neuramini-dase (N1 et N2). Les souches en circulation ces derniers temps (H3N2) ont un antigène H et un antigène N qui connaissent régulièrement une dérive antigénique.
- Les virus de l'influenza B ont des antigènes plus stables ce qui fait que les variations antigéniques se produisent moins fréquemment.

En raison de la dérive antigénique constante du virus, il faut modifier chaque année le vaccin en fonction des souches les plus courantes en circulation afin de protéger la population contre de nouvelles infections.



Le vaccin

Des antigènes de deux souches d'influenza A et d'une souche d'influenza B sont choisis en fonction des trois souches d'influenza les plus courantes que l'on s'attend à voir en circulation pendant l'année.

Constituants

A) Le virus

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande que le vaccin trivalent pour la saison 2012–2013 dans l'hémisphère nord contienne un virus apparenté aux souches antigéniques suivantes :

- Virus apparenté à A/California/7/2009 (H1N1)pdm09
- Virus apparenté à A/Victoria/361/2011 (H3N2)
- Virus apparenté à B/Wisconsin/1/2010 (lignée Yamagata B)

Huit vaccins sont autorisés au Canada :

- 1) Fluviral[®], 2) Vaxigrip[®], 3) Agriflu[®], 4) Influvac[®], 5) Intanza[®], 6) Fluad[®] 7) Fluzone[®] et 8) FluMist[®].

Sept de ces vaccins sont des vaccins trivalents inactivés (VTI) et le 8^e, FluMist, est un vaccin vivant atténué contre l'influenza (VVAI).

- Fluviral[®], Vaxigrip[®] et Fluzone[®] sont des vaccins à virus fragmenté parce qu'ils sont traités avec un solvant organique qui élimine les glycoprotéines de surface. Les vaccins à virus fragmenté sont moins réactifs et causent moins d'effets secondaires que les vaccins à virus entier. Fluviral[®], Vaxigrip[®] et Fluzone[®] peuvent être administrés aux adultes et aux enfants de plus de six mois.
- Agriflu[®], Influvac[®] et Fluad[®] sont des vaccins sous-unitaires inactivés à base d'antigènes de surface. Agriflu[®] peut être administré aux adultes et aux enfants de plus de six mois tandis qu'Influvac[®] est destiné uniquement aux personnes de 18 ans et plus. Fluad[®] par contre ne peut être administré qu'aux personnes de 65 ans et plus.
- Intanza[®] est une nouvelle préparation intradermique destinée uniquement aux personnes de 18 ans et plus.
- FluMist[®] est un VVAI qui est administré par voie intranasale. FluMist peut être administré aux personnes de 2 à 59 ans.

B) Excipients :

- Thimérolal (0,01 %) — un agent de conservation qui contient du mercure (Fluviral[®] et les formulations multi-doses de Fluzone[®] et de Vaxigrip[®])
- Antibiotiques — traces indétectables utilisées durant la production (Vaxigrip[®], Intanza[®] et Fluzone[®] ont de la néomycine, Agriflu[®] et Fluad[®] ont de la néomycine et de la kanamycine et Influvac[®] et FluMist, de la gentamicine)
- Formaldéhyde — dans tous les vaccins sauf FluMist[®]

L'immunité varie selon l'individu, mais elle dure normalement environ 12 mois.

L'efficacité d'un vaccin varie selon :

- l'âge et le statut immunologique du client;
- le degré d'activité de la grippe dans la collectivité;
- le degré de similitude entre la souche virale du vaccin et celle de la grippe en circulation durant la saison courante.

En général, le vaccin antigrippal permet de prévenir efficacement l'influenza chez les enfants et les adultes en santé dans 60 à 80 % des cas. Chez les personnes âgées, il a été prouvé que le vaccin diminue l'incidence de la pneumonie, les hospitalisations et les décès.

Administration

- Intramusculaire — (Fluviral®, Vaxigrip®, Agriflu®, Influvac®, Fluzone® et Fluad®) Utiliser une aiguille de calibre 22 à 25, 2,2 à 2,5 cm pour les enfants, 2,5 à 3,8 cm pour les adolescents et les adultes. Pour les enfants de moins de 1 an, injecter à un angle de 90° dans la partie antéro-latérale de la cuisse. Pour les enfants de 1 an et plus, injecter à un angle de 90° dans le muscle deltoïde.
- Intradermique — (Intanza®) Vient avec un système de micro-injection déjà prêt, injecter dans le muscle deltoïde.
- Intranasale — (FluMist®) vient dans un pulvérisateur de verre à usage unique déjà rempli.

Le vaccin antigrippal, y compris le VVAI, peut être administré en même temps que d'autres vaccins, à condition que des sites et des dispositifs d'administration différents soient utilisés.



Tableau 1. Résumé de la vaccination antigrippale

Produit	Influvac®	Fluviral®	Agriflu®	Fluad®	Vaxigrip®	FluZone®	Intanza®	FluMist®
Type de vaccin	Inactivé – sous-unitaire	Inactivé – virus fragmenté	Inactivé – sous-unitaire	Inactivé – sous-unitaire	Inactivé – virus fragmenté	Inactivé – virus fragmenté	Inactivé – virus fragmenté	Vivant atténué
Voie d'administration Intramusculaire	IM	IM	IM	IM	IM	IM	Intradermique (ID)	Pulvérisateur intranasal
Groupe d'âge pour lequel le vaccin est approuvé	≥ 18 ans	≥ 6 mois	≥ 6 mois	≥ 65 ans	≥ 6 mois	≥ 6 mois	≥ 18 ans	2–59 ans
Antibiotiques (traces)	Gentamicine	Aucun	Kanamycine Néomycine	Kanamycine Néomycine	Néomycine	Néomycine	Néomycine	Gentamicine
Thimérosal	Non	Oui	Non	Non	Oui – foies multidoses seulement	Oui – foies multidoses seulement	Non	Non
Autres ingrédients non médicinaux	Protéines d'œuf Formaldéhyde Bromure de cétyltriméthylammonium (CTAB) Polysorbate 80	Protéines d'œuf Formaldéhyde Désoxycholate de sodium Saccharose	Protéines d'œuf Formaldéhyde Polysorbate 80 CTAB	Protéines d'œuf Formaldéhyde Polysorbate 80 CTAB	Protéines d'œuf Formaldéhyde Triton X-100	Protéines d'œuf Formaldéhyde Triton X-100 Gélatine Saccharose	Protéines d'œuf Formaldéhyde Triton X-100	Protéines d'œuf Hydrolysate de gélatine Saccharose Arginine Glutamate monosodique

* Lignes directrices 2012–2013 sur la vaccination antigrippale du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI)

Critères pour cibler les patients à haut risque de complications liées à la grippe

Les personnes à risque élevé de complications liées à la grippe, dont:

- Les adultes et les enfants atteints des affections chroniques suivantes,
- Affections cardiaques ou pulmonaires, dont l'asthme
- Diabète sucré et autres maladies métaboliques
- Cancer, immunodéficience, immunodépression (due à une maladie sous-jacente ou à un traitement)
- Néphropathie
- Anémie ou hémoglobinopathie
- Affection qui compromet l'évacuation des sécrétions respiratoires
- Enfants et adolescents traités pendant de longues périodes par l'acide acétylsalicylique
- Résidents des maisons de soins infirmiers et des établissements de soins de longue durée
- Personnes âgées de 65 ans et plus
- Femmes enceintes
- Enfants de 6 mois à 58 mois*
- Personnes morbidement obèses (IMC \geq 40)
- Autochtones

*Personnes nouvelles priorités du vaccin antigrippal pour la saison 2012-2013

Les personnes pouvant transmettre la grippe aux personnes à risque élevé de complications, inclus :

- Les fournisseurs de soins de santé et d'autres soins
- Les contacts familiaux des personnes à risque élevé de complications et des nourrissons < 6 mois
- Les membres d'une famille devant donner naissance à un enfant durant la saison grippale
- Les femmes à toutes les étapes de la grossesse et les mères qui allaitent
- Les personnes qui ont régulièrement soin d'enfants de 0 à 23 mois
- Les personnes qui fournissent des services à des sujets à risque élevé dans un milieu fermé

Autres :

- Les personnes qui fournissent des services communautaires essentiels
- Les personnes en contact direct avec de la volaille infectée par le virus de la grippe aviaire durant les activités d'abattage
- Les personnes en bonne santé âgées de 5 à 64 ans sont encouragées à se faire vacciner même si elles ne font pas partie des groupes ci-dessus.

Medicaments indiquant la présence d'un risque élevé**

Amlodipine	Nitroglycérine
Clopidogrel	Prednisone
Digoxine	Quinapril
Diltiazem	Ramipril
Énalapril	Salbutamol
Fosinopril	Vérapamil
Glyburide	Warfarine
Insuline	Salmétérol
Lisinopril	Ipratropium
Metformine	Ritonavir

** For a more detailed list of medications and conditions indicative of high-risk patients, see Appendix A.

Ces médicaments ont été sélectionnés en raison de leur fréquence d'utilisation et de leur indication pour des maladies à risque élevé; par exemple, le salbutamol a été choisi en tant qu'indicateur de la présence d'asthme ou de BPCO. Vous pouvez ainsi cibler la plupart des patients atteints d'une de ces maladies et avoir moins de médicaments à rechercher.

Que faire dans les cas d'allergie aux œufs

- Une allergie aux œufs n'est plus considérée comme une contre-indication pour le VTI. Après un examen exhaustif, le CCNI conclut qu'une personne allergique aux œufs peut recevoir le VTI sans test cutané du vaccin antigrippal préalable, en se fondant sur une évaluation des risques de réaction allergique grave pour déterminer la méthode d'immunisation.
- Les données n'appuient pas cette recommandation pour le VVAI (c.-à-d. FluMist).
- Veuillez consulter la Société canadienne d'allergie et d'immunologie clinique (SCAIC) pour plus de renseignements. http://www.csaci.ca/include/files/CSACI_H1N1_Statement.pdf

Liste de vérification pour l'administration d'un vaccin

Vérifié (✓)	Me suis-je assuré ...?
Avant la vaccination :	
	Que le vaccin est indiqué selon le calendrier de vaccination recommandé?
	Que le vaccin est indiqué selon le dossier de vaccination de la personne à vacciner?
Consultation préalable à la vaccination :	
	Que la personne à vacciner ou son tuteur a donné son consentement?
	Que la personne à vacciner a reçu les renseignements concernant les risques, les effets secondaires, les précautions et les avantages?
	Que la personne à vacciner n'a pas de contre-indication ou d'allergie au vaccin ou à ses ingrédients?
Préparation du vaccin :	
	Que le médicament, la dose et le DIN sont corrects?
	Que le vaccin n'est pas périmé?
	Que le vaccin a été entreposé conformément aux instructions du fabricant?
	Que le vaccin a été reconstitué ou mélangé adéquatement?
Choix de la seringue ou de l'aiguille :	
	Qu'une aiguille de calibre et de longueur adéquats a été choisie?
Administration du vaccin :	
	Qu'on a expliqué à la personne à vacciner la procédure d'administration et la position de contention?
	Que l'administrateur du vaccin a lavé ses mains ou a utilisé un alcool désinfectant?
	Que la fiole contenant le vaccin et le site d'injection ont été frottés avec un désinfectant?
	Que la bonne voie d'administration a été choisie (ID, IM, SC)?
	Que le bon site d'injection a été choisi (avant-bras, cuisse, fesse, deltoïde)?
	Que le vaccin a été administré avec le bon angle et à la bonne profondeur?
Après la vaccination :	
	Que l'aiguille a été placée immédiatement dans un contenant jaune pour produits contaminés et tranchants pour être éliminée adéquatement?
	Que la personne vaccinée comprend les effets secondaires courants et la façon de signaler les événements indésirables?
	Que les informations sur le vaccin sont documentées?
	Que la personne vaccinée attende au moins 15 minutes (30 minutes si elle est allergique aux œufs) après la vaccination?

Entreposage

- La plupart des vaccins sont entreposés entre +2° et +8 °C en tout temps dans l'obscurité totale.
- La température du réfrigérateur doit être mesurée, surveillée et notée pour plus de précision.
- Consulter le dépliant du fabricant pour des instructions précises sur l'entreposage du produit.
- Il est fortement déconseillé de préremplir les dispositifs d'administration des vaccins, sauf en milieu clinique et hospitalier où des procédures d'étiquetage et de transport strictes sont respectées.
- Les vaccins lyophilisés doivent être reconstitués immédiatement avant d'être utilisés.
- Les vaccins ne doivent pas être congelés, sauf si le dépliant du fabricant sur le produit le précise.
- Toujours vérifier la date de péremption des vaccins et administrer uniquement des vaccins qui ne sont pas périmés.
- Les vaccins doivent être éliminés conformément aux normes locales ou régionales.

Règlements concernant l'administration d'un médicament injectable par un pharmacien par province

Province	Injections	Remboursement	Description	Formation	Pour plus de renseignements, consulter
C.-B.	✓	10 \$ / injection	Les pharmaciens peuvent faire des injections IM, SC ou TD. Limité à l'immunisation et au traitement de l'anaphylaxie. Uniquement les patients de plus de 5 ans.	<i>Programme d'administration des injections avec une composante en ligne (8 heures) et un atelier en personne (1 journée).</i>	Ordre des pharmaciens de la Colombie-Britannique : http://www.bcpharmacists.org/about_us/key_initiatives/index/articles70.php
Alb.	✓	20 \$/jour par patient pour une évaluation et une injection	Les pharmaciens peuvent administrer le vaccin antigrippal aux patients de plus de 9 ans et le vaccin H1N1 aux patients non enceintes de plus de 10 ans.	<i>Programme de vaccination antigrippale.</i>	Ordre des pharmaciens de l'Alberta : https://pharmacists.ab.ca/nPharmacistResources/seasonal_flu.aspx
Sask.	✗	✗	—	—	—
Man.	→	✗	Règlements à venir	—	—
Ont.	→	✗	Approbation imminente de l'ébauche de règlement d'ici l'automne 2012 pour permettre aux pharmaciens d'administrer le vaccin antigrippal.	<i>OPA Injection and Immunization Certificate Program</i>	Ordre des pharmaciens de l'Ontario : http://www.ocpinfo.com/client/ocp/OCPHome.nsf/web/Proposed+Amendment+to+the+Draft+Regulation
Qué.	→	✗	Règlements à venir. Les pharmaciens peuvent faire des injections à des fins de démonstration	—	—
N.-B.	✓	10 \$ / injection	Les pharmaciens peuvent administrer des médicaments par injection aux patients de plus de 5 ans.	<i>Les pharmaciens doivent suivre un programme de formation accrédité sur l'administration d'injections intramusculaires et sous-cutanées. (p. ex., IIATP à l'Université Dalhousie)</i>	Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick : http://www.nbpharmacists.ca/LinkClick.aspx?fileticket=Z970wXBQQYc%3d&tabid=261&mid=695
N.-É.	→	✗	Règlements à venir	—	—
Î.-P.-É.	✗	✗	—	—	—
T.-N.	✗	✗	—	—	—
Yn	✗	✗	—	—	—
T.N.-O.	✗	✗	—	—	—
Nun.	✗	✗	—	—	—

- ✓ = Les règlements provinciaux permettent aux pharmaciens de vacciner et d'administrer un médicament par injection
- = Des règlements provinciaux qui permettront aux pharmaciens d'administrer des vaccins devraient être adoptés sous peu
- ✗ = Les pharmaciens ne sont pas autorisés à administrer de vaccins ou ne sont pas payés pour ce service

Annexe A

Liste des médicaments qui indiquent que le patient est à risque élevé

Médicaments pour le système respiratoire

- bécloéthasone
- budésonide
- cromolyn
- épinéphrine
- fénotérol
- fluticasone
- formotérol
- ipratropium
- montélukast
- nédocromil
- omalizumab
- prednisone
- salbutamol
- salmétérol
- terbutaline
- théophylline
- tiotropium
- zafirlukast

Agents immunosuppresseurs

- azathioprine
- cyclosporine
- daclizumab
- méthotrexate
- mofétil mycophénolate
- sirolimus
- tacrolimus

Corticostéroïdes

- acétate de cortisone
- dexaméthasone
- hydrocortisone
- méthylprednisolone
- prednisolone
- prednisone

Hypoglycémisants oraux

- acarbose
- chlorpropamide
- gliclazide
- glyburide
- insulines
- metformine
- natéglinide
- pioglitazone
- repaglinide
- rosiglitazone
- tolbutamide

Agents antiviraux vih/sida

- abacavir
- amprénavir
- délavirdine
- didanosine
- éfavirenz
- enfuvirtide
- indinavir
- lamivudine
- nelfinavir
- névirapine
- ritonavir/lopinavir
- saquinavir

- stavudine
- ténofovir
- tipranavir
- zalcitabine
- zidovudine

Autres

- acyclovir
- famciclovir
- ganciclovir
- ribavarin

Traitements de l'anémie et de l'hémoglobinopathie

- darbépoétine alpha
- époétine alfa
- filgrastim

Traitements des maladies cardiovasculaires (tels que les antiarythmiques et les médicaments pour l'insuffisance cardiaque)

- les bêta-bloquants
- inhibiteurs de l'eca
- les antagonistes des récepteurs de l'angiotensine
- les inhibiteurs des canaux calciques
- les statines
- autres
 - acide éthacrynique
 - acide nicotinique*
 - amiloride

- amiodarone
- cholestyramine*
- chlorthalidone
- clofibrate*
- digoxine
- dinitrate d'isosorbide
- disopyramide
- éthacrynate sodique
- furosémide
- gemfibrozil*
- hydrochlorothiazide
- métolazone
- nitroglycérine
- propafénone
- quinidine
- spironolactone
- triamterène

Antimicrobiens

- amphotéricine^b
- éthambutol
- fluconazole
- griséofulvine
- isoniazide
- itraconazole
- kétoconazole
- nystatine
- pyrazinamide
- rifampine
- streptomycine
- terbinafine

*comme prévention secondaire

Veillez noter que cette liste n'est pas exhaustive. Elle donne plutôt un aperçu des médicaments plus fréquemment utilisés pour les maladies mentionnées. Les pharmaciens doivent exercer leur jugement professionnel en utilisant cette liste pour cibler les patients qui pourraient aussi avoir besoin d'un vaccin antigrippal.